

C.I.A.S.	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-33
-----------------	--	--------------------------------------

Séance du : 19 juin 2025

Le 19 juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (10) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme FERCHAUD, M. LOGEIS, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN,

ABSENTS EXCUSES (7) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, Mme DUBIN, M. LARDIERE, Mme REVEAU, Mme SOULARD

POUVOIRS /

Date de la convocation 12 juin 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

BUDGET ANNEXE DES REPAS A DOMICILE (40803) – APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le compte administratif du budget annexe des Repas à Domicile pour l'exercice 2024 a été arrêté au 31/12/2024.

Il est présenté selon la nomenclature M57.

Les résultats sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Budget annexe des Repas à Domicile : Compte administratif 2024			
Fonctionnement			CA 2024
	Dépenses	011 : Charges à caractère général	549 345,11 €
		012 : Charges de personnel et frais assimilés	530 601,02 €
		65 : Autres charges de gestion courante	3 196,27 €
		67 : Charges exceptionnelles	6 023,70 €
		68 : Provisions	164,72 €
		042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	3 680,98 €
	TOTAL DÉPENSES 2024		1 093 011,80 €
	Recettes	013 : Remboursements charge en personnel	1 761,97 €
		70 : Produits des services, du domaine et ventes	1 017 051,43 €
75 : Autres produits de gestion courante		7 144,44 €	
TOTAL RECETTES 2024		1 025 957,84 €	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024		- 67 053,96 €	
Reprise résultat antérieur		32 622,74 €	
RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ		- 34 431,22 €	
Investissement	Dépenses	TOTAL DÉPENSES 2024	9 160,50 €
	Recettes	TOTAL RECETTES 2024	3 680,98 €
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2024		- 5 479,52 €
	Reprise résultat antérieur		13 799,36 €
	RÉSULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT CUMULÉ		8 319,84 €

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2024 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

Budget annexe Repas à Domicile	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 (1)	RESULTATS ANTERIEURS REPRIS EN 2024 (2)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 (3=1+2)
Investissement	- 5 479,52 €	13 799,36 €	8 319,84 €
Fonctionnement	- 67 053,96 €	32 622,74 €	- 34 431,22 €
TOTAL	- 72 533,48 €	46 422,10 €	- 26 111,38 €

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS CUMULÉS	
Déficit cumulé de fonctionnement 2024	- 34 431,22 €
Excédent cumulé d'investissement 2024	8 319,84 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Excédent d'investissement repris en section d'investissement 2025 au R/001	8 319,84 €
Affectation du résultat de fonctionnement cumulé en 2025	
1) Affectation au R/1068 :	0,00 €
2) Report en Fonctionnement au R/002 :	0,00 €
3) Déficit de Fonctionnement reporté au D/002 :	34 431,22 €

Conformément à la réglementation, le Président n'assiste pas au vote de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus.**
- **D'arrêter les résultats définitifs 2024 tels que résumés ci-avant.**
- **De déclarer les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.**
- **D'affecter les résultats cumulés 2024 comme indiqués ci-avant.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 26/06/2025

Publié et Notifié

le 26/06/2025



